




Application de la FR217

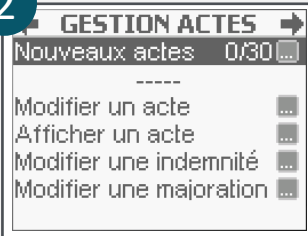
Contexte :


- INJ : Création et utilisation de l'acte INJ

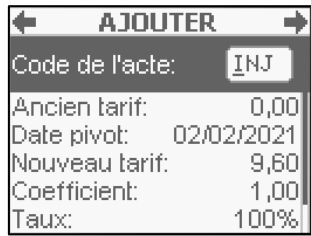
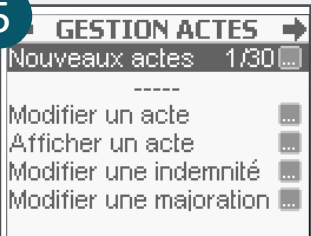
Je crée l'acte INJ

Toutes versions TLA

- 

Sur l'écran d'accueil du **VITAL'ACT-3S**, appuyez sur le bouton « ■■■ ». Sélectionnez dans le menu « **Gestion actes** » à l'aide la **touche droite**.
- 

Sur « **Nouveaux actes** » appuyez sur la touche « ■■■ ».
- 

Sur « **Ajout nouvel acte** » appuyez sur la touche « ■■■ ».
- 
 - Renseignez le nom de **l'acte** à l'aide du clavier alphanumérique.
 - Renseignez la **date pivot** à l'aide du clavier alphanumérique puis naviguez avec les **touches haut et bas**.
 - Laissez « Ancien tarif » à zéro.
 - Complétez le montant de l'acte selon votre spécialité à l'aide du clavier alphanumérique.
 - Complétez les taux.
 - Validez avec la **touche verte** puis appuyez sur la **touche droite**.
- 

L'acte a bien été créé (le montant n'apparaîtra qu'à la date pivot).

Attention : les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie.

En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE. Toutes ces manipulations sont à réaliser avec chacune des cartes CPS enregistrées dans le VITAL'ACT-3S.